



Liminaire

Formation spécialisée

10 avril 2025



Monsieur le Président,

Depuis des années, la CGT Finances Publiques alerte sur le fossé qui se creuse dans la répartition des richesses et qui a des conséquences très concrètes pour la population sur laquelle les gouvernements successifs font peser le poids des dépenses publiques et de la dette.

Dans une étude même la DGFIP confirme l'enrichissement continu et croissant depuis 2002 des foyers déjà les plus aisés.

En effet sur une vingtaine d'années (de 2003 à 2022), l'étude observe une **augmentation trois fois plus rapide des revenus pour les foyers à très hauts revenus que pour les autres foyers**. Les variations, surtout liées aux évolutions législatives, sont plus impactantes pour les revenus les plus élevés qui ont vu leur imposition baisser.

Quant au patrimoine moyen des foyers à très haut patrimoine, il a presque doublé sur la période 2003 à 2016 (de 5,2 milliards d'euros à 10,2 milliards d'euros) avec une progression moyenne annuelle plus élevée que les autres foyers. Après le passage à l'IFI, en 2017, le patrimoine immobilier moyen des foyers à très haut patrimoine a continué d'augmenter (+18%).

Lorsque les constats sont à ce point unanimes, les réponses ne peuvent continuer à toujours plus d'austérité pour la population et les services publics et des cadeaux fiscaux aux plus riches et à certaines entreprises. D'autant plus que ces solutions n'ont à ce jour jamais prouvé leur efficacité.

Dans la fonction publique le gouvernement répond au déficit budgétaire par la baisse du taux d'indemnisation des jours d'arrêt maladie à 90 % pendant 3 mois, le gel du point d'indice et la suspension du versement de la GIPA.

Par contre sous pression des organisations patronales la contribution exceptionnelle sur les grandes entreprises a vu son application réduite d'un an.

Le budget voté en début d'année 2025 va continuer à aggraver la situation de nos services publics.

A la DGFIP avec les nouvelles suppressions d'emplois, les réorganisations de services en continu, les méthodes de travail industrialisées, les règles de gestion de plus en plus arbitraires et les murs de nos bureaux qui subissent une force centripète, nos conditions de travail ne cessent de se dégrader. Les agents de la DGFIP veulent être reconnus pour leur travail d'utilité publique.

Le 20 février dernier nous avons également découvert avec consternation la mise à disposition sur l'ENSAP de la fiche inter ministérielle de situation individuelle sans aucune information ou concertation avec les élus des instances représentatives de la Fonction Publique.

Cette fiche reprend également des éléments en lien avec des arrêts maladie n'entraînant aucune position administrative particulière, en lien avec l'activité syndicale ou l'exercice du droit de grève.

Compte tenu de ces atteintes graves aux droits des agents, la CGT a saisi le Ministre de la Fonction Publique et a demandé le retrait de cette base de données censée être transmise à un autre employeur public.

La DG arrive encore à nous surprendre dans la déréglementation et la suppression des droits des agents.

À compter de cette année, l'ensemble des 30 000 cadres de la DGFIP, d'inspecteurs à administrateur, devront effectuer leurs demandes de mutation selon les modalités de recrutement au choix.

À cette occasion, nous tenons à vous alerter sur la situation du cadre A adjoint qui se retrouve dans des situations de plus en plus inconfortables : il est aujourd'hui pris entre l'autorité d'un chef de service qui se trouve souvent sous pression et une équipe qu'il doit lui-même diriger.

Cette situation couplée avec les nouvelles règles de mobilité ne vont pas dans le sens d'une amélioration de notre attractivité. Nous avons déjà eu l'occasion de vous le dire : dans un contexte de décrochage des salaires du public par rapport au privé, attirer les jeunes en faisant les yeux doux à leurs parents dans les différents salons ne servira à rien si nous ne sommes pas dans la capacité de les garder.

Dans ce contexte anxiogène, la direction locale doit vraiment se mettre à l'écoute des agents, faire preuve de la plus grande transparence et se mobiliser pour répondre au mieux à leurs attentes.

Concernant l'arrivée des nouveaux agents au CDC Pro, vous devez présenter un projet qui répond aux exigences du travail téléphonique en plateau sachant que l'effectif prévu à compter de septembre 2025 sera de 50 agents au lieu de 37 actuellement.

S'agissant du relogement du PNSR, vous devez obligatoirement présenter un vrai projet de réinstallation qui ne doit pas se limiter à un simple entassement d'agents dans un nouveau bureau.

Si d'autres services sont potentiellement impactés vous devez également aujourd'hui nous faire part de vos projets.

Les agents d'Hasparren méritent enfin d'être relogés dans des locaux qui respectent les standards auxquels chacun a droit aujourd'hui. Vous avez choisi ce lieu donc ce bâtiment pour en faire le siège du SGC Pays Basque Intérieur, il est donc anormal que cette situation dégradée perdure.

A la lecture des vœux pieux énoncés notamment dans la note d'orientations ministérielles présentée dans cette instance et au vu des éléments sur lesquels nous vous avons alerté, il est à espérer que notre direction locale prenne toutes les mesures nécessaires pour le bien être de ses agents.

Enfin, au vu de l'ordre du jour plus que conséquent, nous espérons que l'ensemble des sujets soient traités de manière pleine et entière.

Afin de ne pas nuire à la qualité des débats, nous demanderons par la même occasion une nouvelle convocation dans l'éventualité où la totalité des points ne pourrait pas être examinée dans une temporalité correcte.

Les représentants CGT Finances Publiques 64
Cécilia ELORGA – Nathalie GARCIA - Hervé SOUVESTRE – Axel ESCOT-SEP
Eric MANRY- Pascal PERNOT (expert)